



Modalités de remboursement :

Les frais d'hospitalisation seront pris en charge par le centre de sécurité sociale.

Les frais restants à la charge du patient (forfait journalier, frais de déplacement...) peuvent être remboursés par la mutuelle

L'hôpital de jour - CATTTP est conventionné avec la Sécurité Sociale et pratique le tiers payant.

Modalités d'accès :

Accès transport en commun

TIL ligne 111, arrêt « La Chapelle »

TIL ligne 101, arrêt « La Chapelle »

STAS lignes 37 et 38, arrêt « La Chapelle »

VSL selon prise en charge

Parking gratuit, facile d'accès



HÔPITAL DE JOUR ET CATTTP

(Centre d'Accueil Thérapeutique
à Temps Partiel)

PÔLE PSYCHIATRIE

SECTEUR PLAINE



Impasse Albert-Camus
42160 Andrézieux-Bouthéon

Tél. : 04 77 12 02 63

04 77 12 02 61

Fax : 04 77 36 58 28

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 16h30



Bienvenue à l'hôpital de jour et au CATTP...

L'Hôpital de jour - CATTP est une structure d'accueil de jour en psychiatrie, souvent proposée à l'issue d'une hospitalisation pour faciliter le retour à la vie quotidienne.

Dans certains cas, ce mode d'admission peut aussi permettre d'éviter une hospitalisation.

Cette prise en charge intervient en complémentarité avec l'ensemble des partenaires du réseau de psychiatrie du secteur plaine: le Centre Médico-Psychologique, le service d'Unité d'Admission UA3, l'Unité d'Admission Transversale et les urgences psychiatriques; ainsi qu'avec les médecins traitants et infirmiers libéraux.

L'équipe pluridisciplinaire se compose de :

- Un médecin psychiatre référent
- Un cadre de santé
- Une équipe infirmière
- Une psychologue
- Une neuro-psychologue
- Une assistante sociale
- Une secrétaire

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
sauf le mardi (de 9h00 à 13h30),
L'accueil des patients est assuré de une à plusieurs demies-journées par semaine.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter votre psychiatre traitant, médecin traitant ou le cas échéant, le service des urgences psychiatriques de l'hôpital Nord (04 77 12 77 83).

Merci de signaler vos absences le plus tôt possible au 04 77 12 02 63 ou 04 77 12 02 61

L'hôpital de jour - CATTP propose des soins adaptés à votre pathologie et un accompagnement personnalisé à travers une prise en charge individuelle et groupale.

La demande d'admission est faite par le médecin traitant, généraliste ou psychiatre (qui continue à assurer le suivi régulier du patient). Elle pourra ensuite être validée par le psychiatre référent de la structure.

Les dispositifs thérapeutiques répondent à différentes **problématiques et pathologies** :

- Troubles de l'humeur (dépression),
- Troubles psycho-sociaux (souffrance au travail, aide aux victimes...)
- Troubles de l'adaptation (anxiété, phobies, perte de relations sociales...)
- Troubles de la personnalité,
- Troubles psychotiques stabilisés.

Les soins proposés

- Des groupes d'accueil,
- Des activités et médiations thérapeutiques (culturelles, sportives, corporelles, artistiques...) dispensées à l'extérieur ou à l'intérieur de la structure,
- Des entretiens infirmiers,
- Des entretiens médicaux,
- Une aide à la prise en charge du traitement médicamenteux,
- Des rencontres avec la famille et l'entourage,
- Des repas avec ou sans présence infirmière,
- ...

Chaque **projet thérapeutique** est élaboré en tenant compte des attentes du patient et des impératifs liés à sa vie familiale et professionnelle.

Après une période d'essai d'environ un mois, un **contrat de soins** est établi par l'équipe soignante avec l'accord du patient. Il détermine le nombre de jours de venues par semaine et les médiations thérapeutiques adaptées à chaque problématique. La durée de cette hospitalisation varie en fonction de l'évolution de l'état de santé.

La **fin de la prise en charge** à l'hôpital de jour sera décidée sur avis médical après concertation avec le patient et l'équipe soignante.